

Stocker du carbone dans les forêts européennes : quels critères de qualité ?

19 décembre 2024

L'Institut européen de la forêt a publié en octobre 2024 un rapport dédié à la notion de « *carbon farming* ». Ce terme recouvre les pratiques permettant de stocker du carbone dans des réservoirs biologiques ou de réduire les émissions du sol. L'afforestation, la gestion des incendies, l'agroforesterie et un vaste ensemble d'actions sylvicoles (extension de la durée des révolutions, sélection des essences, etc.) permettent ainsi d'atténuer le changement climatique. La valorisation du *carbon farming* forestier rencontre cependant des problèmes de mesure du carbone, auxquels la modélisation et la télédétection peuvent partiellement répondre. Le rapport évoque enfin cinq conditions pour assurer la qualité du *carbon farming* en forêt : l'additionnalité des projets, la permanence des stocks, la limitation des fuites de carbone, la robustesse des mesures, et la mise en place d'actions permettant de concourir aussi à d'autres objectifs (ex. préservation des sols, protection de la biodiversité).

Source : [Institut européen de la forêt](#)